



LE RENDEZ-VOUS MENSUEL DE LA COLLECTIVE DES MÈRES ISOLÉES



TABLE RONDE A LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (FNCIDFF)

Le 6 mars 2024, la Collective des mères isolées était invitée à participer à une table-ronde "En finir avec la précarité des mères isolées" organisée par la FNCIDFF à Paris en préparation de la journée du 8 mars (journée internationale des droits des femmes).

Qu'est ce que la FNCIDFF et qu'est-ce qu'un CIDFF ?

La FNCIDFF est la fédération qui coordonne l'ensemble des CIDFF qui ont adhéré à sa charte. Elle est dirigée par Danielle Bousquet et Clémence Pajot. Les CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles) "exercent une mission d'intérêt général confiée par l'Etat pour favoriser l'accès au droit des femmes et leur insertion socio-économique. Les CIDFF contribuent à améliorer la vie des femmes et à construire une société plus égalitaire à travers la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes." Ils sont présents sur tout le territoire aussi bien en milieu rural qu'en centre ville.

Et cette table-ronde ?

Cette demi-journée s'est partagée en plusieurs temps. Ce sont Mesdames Christine Perez, présidente de la Fédération régionale d'Occitanie, et Aurore Bergé, ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les discriminations qui ont accueilli les participants. La sociologue Clémence Helfter a ensuite prononcé une courte conférence sur les conditions de vie et les politiques publiques. S'en est suivi la table-ronde qui présentait des témoignages et des leviers d'action pour en finir avec la précarité mères isolées. Deux des membres de la CMI nous ont représentés face à Gaëlle Choquer-Marchand (CNAF), Framboise Clausse et Clémence Pajot (CIDFF) ainsi que Fanta Berete (député de Paris).

Et après ?

A l'issue de cette table-ronde la FNCIDFF a présenté un plan d'action " En finir avec la précarité des mères isolées" (<https://fncidff.info/wp-content/uploads/2024/03/Plan-actionMeres-isoleesv2b1.pdf>) en partie inspiré par la proposition de loi faite par la CMI. Quinze mesures apparaissent avec en priorité la création d'un statut de parent isolé.



COLLECTIVEMERESISOLEES



COLLECTIVEMERESISOLEES



COLLECTIVEMERESISOLEES@GMAIL.COM



@COLLECTIVEDESMERESISOLEES



@C_MERESISOLEES_

LES ACTIONS DU MOIS:

... ET N'OUBLIEZ PAS DE CLIQUER SUR LE TEXTE DES ACTIONS POUR ÊTRE REDIRIGÉE VERS LES LIENS...

ON PEUT NOUS VOIR

LIBÉRATION

6 mars 2024 live twitch avec Aurélie G membre de la collective et Johanna Luyssen : Mères célibataires, la bombe sociale de 2024 ?

PUBLIC SÉNAT

29 mars 2024 Colombe Brossel, sénatrice (ps) de Paris et rapporteure de la mission d'information sur les familles monoparentales reçoit le témoignage de Adeline membre de la Collective des mères isolées

LA COLLECTIVE Y ÉTAIT

TABLE RONDE AU FNCIDFF

6 mars 2024 Sarah L et Sonia de la Collective : en finir avec la précarité des mères isolées.

APÉRO CONF' TEAME'PARENTS

14 mars 2024 Accès au droit en droit de la famille avec Sarah M, membre de la Collective des mères isolées : les inégalités et leurs causes, impact sur la vie des familles et clefs d'amélioration.

ON PEUT NOUS ÉCOUTER

FRÉQUENCE PROTESTANTE

15 mars 2024 podcast avec Sarah L, membre de la Collective des mères isolées : précarité, Les femmes première victime. (Rekouane Linda)

LA PRESSE EN PARLE

LIBÉRATION

14 mars 2024 Article à la une : Familles monoparentales, les mères de toutes les batailles. (double pages)

L'HUMANITÉ

28 mars 2024 Mères isolées : précarité au féminin. (Nadège Dubessay)

LE PROGRES

29 mars 2024 Mères isolées « On veut simplement que l'État nous accorde des droits » (Théo Meunier)

RENCONTRE AVEC LES ÉLUS

9 mars 2024 **Conférence/débat** : Le combat des parents solos animée par la Collective des mères isolées, à ris oranges.

29 mars 2024 La Collective des mères isolées présentée au **ministère des familles de la santé et des solidarités** pour l'occasion de ce premier temps d'échange sur la monoparentalité à l'initiative de Madame la ministre dans le cadre de la **commission monoparentalité**.

LE SAVIEZ VOUS?

EN CE MOIS DE MARS À ÉTÉ VOTER :

Les membres du CA : Aurélie, Élyse, Sarah M, Sarah L, Sandrine, Séverine, Aurianne, Sylvie, Gaëlle, Fatma.

Le CA a été voté le 2 mars jour de l'AG. C'est une instance démocratique et elle est essentielle au fonctionnement de la Collective établi sur un modèle horizontal qui veut permettre l'empouvoirement de chacune et porter la voix de toutes. Un principe fondateur sur la Collective dont le CA sera garant :

une personne = une voix

Le CA sera renouvelé chaque année ce qui permettra à de futures nouvelles bénévoles d'intégrer chaque année le CA à l'occasion de son renouvellement. Nous souhaitons garantir ainsi une ouverture constante et un esprit de démocratie qui nous préserve de toute possibilité de sédimentation des pouvoirs.

Nouveaux membre du bureau : Aurélie et Séverine en co-présidence, Aurianne trésorière, Gaëlle secrétaire.

Le 12 mars le CA a élu parmi ses membres les 4 représentantes du bureau. Elles sont élues pour une année de préférence non renouvelable dans un souci de diversifier les énergies.

Le bureau représente la CMI légalement. Cependant une partie des tâches de chacune d'elles sont réparties dans les différents organes de l'association et entre les différents membres bénévoles pour garder une horizontalité mais aussi pour alléger la charge de travail qu'implique le bureau.

